



**PRÉFET  
DES PYRÉNÉES-  
ATLANTIQUES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires et de la mer  
Service eau**

Affaire suivie par Valérie MICHEL  
UPEPB VM-LET210447  
Tél : 05 59 01 64 19  
Mél : ddtm-sgpe@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

Bayonne, le 12 mai 2021

Lettre recommandée avec A/R n° 2C162472 70915

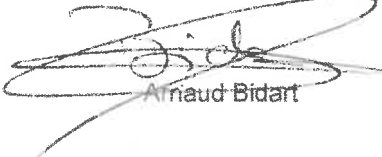
Monsieur le Directeur,

Suite à votre courrier du 1<sup>er</sup> avril 2021 et à votre mail du 5 mai 2021 concernant le porter à connaissance relatif à la dérivation et au franchissement du Latseko Erreka dans le cadre de la mise à 2x2 voies de la RD932 à Ustaritz, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint, pour notification, l'arrêté de prescriptions spécifiques en application de l'article L214-3 du code de l'environnement.

Cette opération peut démarrer en respectant les dispositions prévues dans cet arrêté.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur  
départemental des territoires  
et de la mer,  
Le responsable de l'unité  
Police de l'Eau Pays Basque,



Arnaud Bidart

Monsieur le Directeur  
Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques  
Direction des routes et infrastructures  
Service Etudes et Programmation infrastructures  
117 avenue de Montardon  
64000 PAU